



COLLECTIF DE DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS, ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LA LOIRE ET DE LA VILAINE

Collectif DLM, BP31, 44 501 LA BAULE Cedex - contact : defensedelamer@gmail.com

Eoliennes noyées au milieu de fantômes...

On imaginait les forêts d'éoliennes du Banc de Guérande, voire des Deux Iles, au milieu d'une tempête Xynthia... Par anticipation, nous les voyons aujourd'hui confrontées aux turbulences d'un océan de fantômes, d'approximations, de contradictions et d'à peu près ! D'abord on nous certifie que la zone déclarée « propice » du Banc de Guérande a été choisie sur proposition du Préfet Maritime après concertation, et un avis favorable d'IFREMER. La concertation n'a été qu'un simulacre comme l'attestent les quelques participants compétents aux réunions des 7 décembre 2009 et 27 janvier 2010. Nous aimerions par ailleurs qu'IFREMER confirme officiellement avoir donné un avis favorable au choix du Banc de Guérande...

Nous avons regretté l'absence de la moindre étude préalable à une telle décision... et maintenant on découvre que la roche sur laquelle on voudrait bâtir ces énormes machines est une roche « fragile » (fracturée, instable,...) impropre au scellement d'équipements lourds. On avait promis de belles commandes de fondations jacket à STX... et l'espoir s'évanouit. On avait promis la création de milliers d'emplois dans le bassin de NANTES-ST NAZAIRE pour la seule usine éolienne (hors usines « envisagées » par Alstom) et on reconnaît finalement qu'après la période de construction, on pourrait espérer quelques dizaines d'emplois de maintenance (peut-être domiciliés à LA TURBALLE ?). On avait promis de faire du Grand Port Maritime de NANTES-ST NAZAIRE la base d'assemblage des machines pour la côte Atlantique, et on s'aperçoit soudain que les aires proposées sont insuffisantes pour cet usage. La litanie des promesses douteuses pourrait se prolonger, mais elle ne résisterait pas à la réalité des atteintes à la flore, la faune, la biodiversité sous-marines, qui sont la garantie du maintien de la ressource halieutique sur toute notre côte. Elle ne résisterait pas non plus face aux atteintes portées aux activités de pêche (professionnelle, sportive, de loisirs), aux activités nautiques, au tourisme et à l'hôtellerie, à la qualité des eaux (y compris de baignade...)

Chaque jour nous apporte des déclarations considérant que ce projet de construction selon des concepts périmés, est définitivement acquis. Apparemment personne ne se pose ouvertement la seule question simple et logique : et si l'on construisait les éoliennes plus au large sur des fonds sablo-vaseux ? En vérité, on sait faire, même s'il faut accepter de descendre un peu plus profondément dans l'eau !...

Il est urgent que tous les partisans d'une telle solution raisonnable se réveillent de leur torpeur, se mobilisent pour se faire entendre, et se joignent à nos efforts contre des projets improvisés, imposés par des intérêts particuliers, et dangereusement bâclés, ne respectant même pas les règles de précaution édictées par l'Etat .

Guérande, le 22 février 2012

Collectif « Défense de la Mer » : DLM - BP 31 – 44501 LA BAULE Cedex
defensedelamer@gmail.com

Contact Presse : Claude LHORTY 0240601938 ; Alain DORE 06 8020 3840